

Obtenir le SSIAP 2 par équivalence

DURÉE : 4 Jours (28H)

Prix : 1 210,00 € HT



PRÉSENTIEL



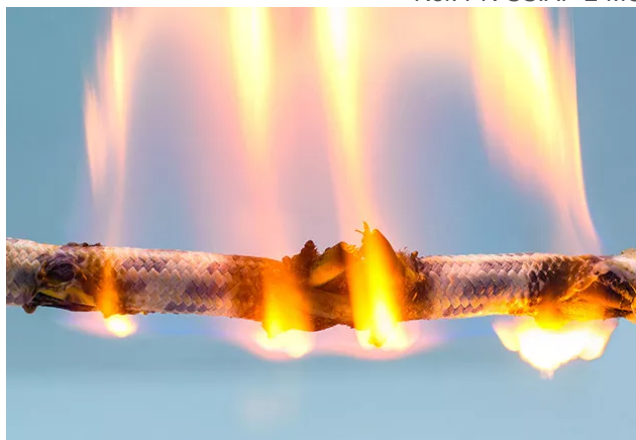
ÉLIGIBLE CPF



FORMATION CERTIFIANTE



FORMATION QUALIFIANTE



Objectifs et compétences visés

- Acquérir les connaissances nécessaires pour encadrer l'équipe de sécurité chargée d'assurer la sécurité des personnes et des biens au sein des ERP et des IGH :
 - encadrer et former l'équipe de sécurité incendie, former les employés à la sécurité incendie,
 - diriger le poste de sécurité lors des sinistres, gérer les opérations d'entretien des moyens de secours.

À qui s'adresse la formation ?

Profils

Toute personne souhaitant devenir chef d'équipe de sécurité incendie en ERP ou IGH et remplissant les conditions d'accès au module complémentaire du SSIAP 2 conformément aux exigences de l'arrêté du 02 mai 2005

modifié.

Prérequis

- Être ou avoir été, pendant un an au minimum, sous-officier des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre et de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale.
- Être titulaire de la spécialité PRV 1 ou de l'AP 1 ou du certificat de prévention, délivrés par le ministère de l'Intérieur.
- Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.
- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSE 1, ou SST en cours de validité ou PSC 1 de moins de 2 ans.

Ce programme, défini par le ministère de l'Intérieur, est conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Pour pouvoir exercer votre fonction dans un service de sécurité incendie vous devez mettre à jour vos compétences tous les 3 ans, pour cela vous devez effectuer :

- un recyclage si vous n'avez pas dépassé votre date anniversaire de diplôme et si vous avez effectué un minimum de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction, **OU**
- une remise à niveau si votre date anniversaire de diplôme est dépassée ou si vous avez effectué moins de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction.

Contenu de la formation

- Manipulation du système de sécurité incendie : le système de détection incendie, le système de mise en sécurité incendie, les installations fixes d'extinction automatique.
- Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie : le Code du travail.

- Le PC de sécurité en situation de crise : gestion du PCS, conseils techniques aux services de secours, prendre les décisions adaptées.

Modalités

Modalités d'évaluation

Cette formation entraîne, sans évaluation, la remise du diplôme de SSIAP 2 par équivalence.

Le taux de réussite en 2020 ne peut être communiqué, faute de session réalisée sur cette année de référence.

Nos plus

Vous bénéficierez d'un **bâtiment pédagogique** dédié à l'appropriation des savoir-faire professionnels comprenant : PC sécurité, SSI de catégorie A, extincteurs, RIA, désenfumage (circulation, locaux, cage d'escalier, naturel et mécanique), compartimentage (porte, clapet), déverrouillage d'issues de secours, système de rondier, main courante électronique...

Votre formation peut être 100% prise en charge

Montant de la formation : **1 210,00 €**



CNPP dispose d'un agrément pour délivrer la certification « Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 2 », enregistrée dans le Répertoire Spécifique de France Compétences sous le numéro [RS 5642](#).

Cette offre de formation est éligible à Mon Compte Formation - CPF

Si vous souhaitez mobiliser votre CPF pour financer cette formation, vous pouvez directement vous inscrire depuis votre compte CPF.

[Cliquez ici](#)

Code RNCP-RS : 5642

[Contactez-nous](#)

En bref

21000

stagiaires / an



Des infrastructures
pédagogiques uniques

+ de 500

diplômés / an

+ de 400

intervenants

Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

+33 (0)8 06 00 03 70